

CERTIFICAT D'ASSURANCE

du 15/02/11 au 31/03/12

Identification
3801YY94

N° 1695143



Certificat d'assurance à détacher selon les pointillés et à glisser dans une pochette collée en bas et à droite à l'intérieur du pare-brise.

Pour les cycles à moteur, certificat à placer sur le garde-boue avant.

1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD
1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE

3. VALABLE DU 15/02/11 AU 31/03/12
4. Code pays / Code assureur / Numéro F/244/1695143

5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur 3801YY94
6. Catégorie du véhicule* A
7. Marque du véhicule RENAULT MEGANE Plus remorque jusqu'à 750kg K70

8. VALIDITE TERRITORIALE
Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter www.cobx.org)
Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance.
Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso

A	B	BG	CY(1)	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN
GB	GR	H	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N
NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND	BIH
BY	HR	IL	IR	MA	MD	MK	RS	SRB(2)	TN	TR
UA										

(1) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre.
(2) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée à la République du Monténégro et aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie.

2. EMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANÇAIS

9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou utilisateur du véhicule)

REVELLAT PHILIPPE
129 BOULEVARD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE

10. Cette carte a été délivrée par :
MACIF 2 et 4, rue de Pied de Fond 79037 NIORT CEDEX 9

11. Signature de l'assureur

La Macif vous accompagne au quotidien pour vous rendre la route encore plus sûre.
Pour toute information, contactez-nous au :
De France : 01 55 56 57 58
De l'étranger : +33 1 55 56 57 58
ou retrouvez-nous sur www.macif.fr

* CATÉGORIE DE VÉHICULES - CODE :
A. AUTOMOBILE C. CAMION OU TRACTEUR E. AUTOBUS OU AUTOCAR G. AUTRES
B. MOTOCYCLE D. CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE F. REMORQUE

CERTIFICAT D'ASSURANCE

du 15/02/11 au 31/03/12

Identification
A108E35447

N° 1695143



Certificat d'assurance à détacher selon les pointillés et à glisser dans une pochette collée en bas et à droite à l'intérieur du pare-brise.

Pour les cycles à moteur, certificat à placer sur le garde-boue avant.

1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD
1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE

3. VALABLE DU 15/02/11 AU 31/03/12
4. Code pays / Code assureur / Numéro F/244/1695143

5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur A108E35447
6. Catégorie du véhicule* D
7. Marque du véhicule MBK MOTOBECANE BO Plus remorque jusqu'à 750kg

8. VALIDITE TERRITORIALE
Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter www.cobx.org)
Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance.
Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso

A	B	BG	CY(1)	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN
GB	GR	H	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N
NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND	BIH
BY	HR	IL	IR	MA	MD	MK	RS	SRB(2)	TN	TR
UA										

(1) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre.
(2) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée à la République du Monténégro et aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie.

2. EMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANÇAIS

9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou utilisateur du véhicule)

REVELLAT PHILIPPE
129 BOULEVARD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE

10. Cette carte a été délivrée par :
MACIF 2 et 4, rue de Pied de Fond 79037 NIORT CEDEX 9

11. Signature de l'assureur

La Macif vous accompagne au quotidien pour vous rendre la route encore plus sûre.
Pour toute information, contactez-nous au :
De France : 01 55 56 57 58
De l'étranger : +33 1 55 56 57 58
ou retrouvez-nous sur www.macif.fr

* CATÉGORIE DE VÉHICULES - CODE :
A. AUTOMOBILE C. CAMION OU TRACTEUR E. AUTOBUS OU AUTOCAR G. AUTRES
B. MOTOCYCLE D. CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE F. REMORQUE

CERTIFICAT D'ASSURANCE

du 15/02/11 au 31/03/12

Identification
9217YG94

N° 1695143



Certificat d'assurance à détacher selon les pointillés et à glisser dans une pochette collée en bas et à droite à l'intérieur du pare-brise.

Pour les cycles à moteur, certificat

1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD
1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE

3. VALABLE DU 15/02/11 AU 31/03/12
4. Code pays / Code assureur / Numéro F/244/1695143

5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur 9217YG94
6. Catégorie du véhicule* B
7. Marque du véhicule HONDA XL Plus remorque jusqu'à 750kg

8. VALIDITE TERRITORIALE
Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter www.cobx.org)
Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance.
Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso

A	B	BG	CY(1)	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN
GB	GR	H	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N
NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND	BIH
BY	HR	IL	IR	MA	MD	MK	RS	SRB(2)	TN	TR
UA										

(1) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre.
(2) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée à la République du Monténégro et aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie.

2. EMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANÇAIS

9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou utilisateur du véhicule)

REVELLAT PHILIPPE
129 BOULEVARD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE

10. Cette carte a été délivrée par :
MACIF 2 et 4, rue de Pied de Fond 79037 NIORT CEDEX 9

11. Signature de l'assureur

La Macif vous accompagne au quotidien pour vous rendre la route encore plus sûre.
Pour toute information, contactez-nous au :
De France : 01 55 56 57 58
De l'étranger : +33 1 55 56 57 58
ou retrouvez-nous sur www.macif.fr

* CATÉGORIE DE VÉHICULES - CODE :
A. AUTOMOBILE C. CAMION OU TRACTEUR E. AUTOBUS OU AUTOCAR G. AUTRES
B. MOTOCYCLE D. CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE F. REMORQUE